



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux millé seize, le huit juillet à seize heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle (*pouvoir de Mme DOUX Sèverine*), VAGINAY Sophie (*pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie Hélène*), STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, BOISSE Sandrine (*partie après la question 2*), MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre (*pouvoir de Mme ALLEMANDI Florence*), BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan (*pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel*), PAYOT Jean Michel, BERCHER Francis, JEAN Daniel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, HEMAR Dominique, BULTEL Jean Pierre, BOUVET Patrick, FERRON Jean et CRAPSKY Bernard.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, Mme ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à M. Pierre MARTIN-CHARPENEL, Mme DOUX Sèverine ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, Mme OKROGLIC Dominique, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M BOUGUYON Yvan, M. LONGERON Michel remplacé par M. Daniel JEAN, M. COLLOMB Stéphane, M. GAMBAUDO Georges M. BEHETS Jan remplacé par M. HEMAR Dominique et M. NICOLAS Yves remplacé par M. CRAPSKY Bernard,

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT 2016 "PROMOTION DE LA STATION DU SAUZE" AVEC DES SPORTIFS.

Après avoir pris connaissance de la convention qui lui est proposée, par laquelle :

- La Régie Sauze Super Sauze Ubaye souhaite soutenir les sportifs de la vallée pratiquant la compétition sportive ayant attrait au ski.
- Les sportifs s'engagent à porter les couleurs de la station du Sauze, à participer à la promotion de la station, à contribuer à son développement et à sa notoriété ainsi qu'à participer, lorsque leurs engagements réciproques le leur permettent à des animations ou des manifestations locales ou nationales en lien avec le ski et la station.
- Les sportifs permettent à la station d'utiliser leur image pour sa promotion et le renforcement de la notoriété et de l'attractivité des Domaines skiables du Sauze.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** la convention type qui lui est présentée,
- **AUTORISE** le Président à procéder à la signature de ces conventions,
- **DIT** que les crédits afférents aux dépenses précitées sont inscrits au Budget 2016, art 6238 du budget de la Régie du Sauze Super Sauze Ubaye,
- **DEMANDE** au Président de lui rendre compte des décisions qu'il aura prises à ce titre.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille, 22 rue Breteuil, 13006 MARSEILLE, à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

C.C.V.U



Le Président,
M. Jacques MARTIN

Séance du 08 juillet 2016